

*Ordonné*, Que la pétition de M. P. Ryan M. P. présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue,

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la permission de présenter une pétition de M. H. Gault et autres, demandant la passation d'un acte pour l'incorporer l'association d'assurance de l'alliance du Canada, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

M. Domville présente alors et dépose sur la table la pétition de M. H. Gault et autres, de la cité et district de Montréal.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de "L'Association Canadienne d'assurance dite l'Alliance."

*Ordonné*, Que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

*Ordonné*, Que M. Scriver ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la Frontière de Québec.

Il présente en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

*Ordonné*, Que M. Moss ait la permission d'introduire un bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie du Télégraphe de la Puissance.

Il présente en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

*Ordonné*, Que M. Moss ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes d'incorporation de la société de Prêts et d'Épargne des Cultivateurs et Artisans.

Il présente en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de l'honorable M. Fournier, secondée par l'honorable M. Coffin,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une résolution relative aux dépenses de voyage des juges et shérifs, et autres officiers, rapport avec la décision des contestations d'élections.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pâquet fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Pâquet fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à même le fonds consolidé de cette Puissance, des frais de voyage des juges chargés de décider du mérite des pétitions d'élection, et de toutes les autres dépenses encourues par le shérif ou autre officier en conséquence de toute séance pour la décision du mérite d'une pétition d'élection, et pour se pourvoir d'une salle de cour et des accessoires.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

*Ordonné*, Que la dite résolution soit renvoyée au comité général sur le bill pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée, et de tout ce qui s'y rattache.

*Ordonné*, Que la pétition de Donald A. Smith M. P., et autres, de la province du Manitoba, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie de télégraphe du Canada Central."

*Ordonné*, Que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents,